## Napoléon Bonaparte et l'Entreprise

Le monde du travail, considéré comme une classe dangereuse, était mis sous haute surveillance.

En 1803, le *livret ouvrier* place les salariés sous la tutelle étroite des patrons.

En cas de contestation opposant devant un tribunal un ouvrier à son employeur, ce dernier est cru sur parole.

Le **Code pénal** de 1810 renforce la loi Le Chapelier de 1791 en punissant la grève d'emprisonnement.

## LE CODE DU TRAVAIL

Protection des travailleurs: Partie Législative L1 à L8331-1

- Livre ler : Durée du travail, repos et congés (Articles L3111-1 à L3172-2)
- Livre II: Salaire et avantages divers (Articles L3211-1 à L3263-1)Déplier
- Livre III : Dividende du travail : intéressement, participation et épargne salariale (Articles L3311-1 à L3347-1)
- Livre IV: Dispositions relatives à l'outre-mer (Articles L3411-1 à L3431-1)



